

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 26 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 78
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAIVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport n° 1 : Création d'un pôle métropolitain du Pays de Béarn et adhésion de la communauté de communes de Lacq-Orthez à ce projet.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1.

Rapport n° 2 : Plan Climat Air Energie Territorial : adoption de la stratégie et du plan d'actions.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 81 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, du rapport n° 2.

Rapport n° 3 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 4 B à la SCI NEV II.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

Rapport n° 4 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 4 C à la société QUALITE SOUDAGE INDUSTRIES.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

Rapport n° 5 : Zone Balagué à Baigts-de-Béarn : vente de la parcelle A 1027 à la commune de Baigts-de-Béarn pour la réalisation d'un fossé.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.

Rapport n° 6 : Zone des Saligues à Orthez : vente de deux locaux à la société ICN (SCI LE BASCOT).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

Rapport n° 7 : Élaboration d'un contrat de ruralité pour le territoire de la communauté de communes de Lacq- Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.

Rapport n° 8 : Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves : actualisation de la convention de fonctionnement.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

Rapport n° 9 : Règlement intérieur de la base de loisirs Orthez-Biron – Modification.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

Rapport n° 10 : Acquisition d'un bâtiment appartenant à la commune d'Orthez pour y implanter l'office de tourisme Cœur de Béarn.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport n° 11 : Troisième année d'expérimentation de l'aide aux devoirs dans les activités périscolaires : convention pour le remboursement des frais de personnel par la communauté de communes de Lacq Orthez à la mairie ou au RPI dans le cadre de l'activité « remue-ménages ».

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport n° 12 : Construction de la maison de la petite enfance à Orthez : approbation du plan de financement.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport n° 13 : Avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et Lacq Odyssée, CCSTI des Pays de l'Adour.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

Rapport n° 14 : Modification de la grille tarifaire pour le réseau cyber-base de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

Rapport n° 15 : Avenant n°1 à la convention de partenariat 2015-2018 avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport n° 16 : Lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande locative et d'information du demandeur.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

Rapport n° 17 : "Société orthézienne d'économie mixte pour l'habitat (SOEMH) : modifications mineures des statuts".

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.

M. Dominique LALANNE, Président directeur général de la SOEMH, ne participe pas au vote.

Rapport n° 18 : Demande de garantie de prêts par l'EPAHD La Roussane de Monein pour la maison de retraite.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.

Rapport n° 19 : Demande de garantie de prêts par la SOEMH pour la réhabilitation de trois logements sociaux (Résidence des Pyrénées à Orthez).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.

M. Dominique LALANNE, Président directeur général de la SOEMH, ne participe pas au vote.

Rapport n° 20 : Approbation du rapport d'élimination des déchets pour l'année 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

Rapport n° 21 : Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

Rapport n° 22 : Aménagement du cœur de ville d'Orthez : signature d'une convention entre la commune d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la participation communale au raccordement des descentes d'eaux pluviales, à la fourniture et la mise en place des bornes foraines encastrées et à la mise en valeur de l'église.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

Rapport n° 23 : Travaux d'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny à Orthez : signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la régie de l'eau et de l'assainissement et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

Rapport n° 24 : Implantation d'un nouveau réseau chemin de la Digue à Sault-de-Navailles : signature d'une convention de mandat et du procès-verbal de rétrocession entre le Syndicat Eau et Assainissement des 3 Cantons et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

Rapport n° 25 : Contrat d'acquisition des droits d'auteur pour un reportage photographique sur les travaux d'aménagement de l'espace public du secteur Moutète et Saint-Pierre à Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25.

Rapport n° 26 : Délégation du conseil communautaire pour déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des biens lui appartenant.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26.

Rapport n° 27 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

Rapport n° 28 : Adhésion au service informatique intercommunal de l'agence publique de gestion locale (APGL).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

Rapport n° 29 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017 : modalités de prise en charge.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.

Rapport n° 30 : Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Orthez pour la rénovation de la mairie.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

Rapport n° 31 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Labastide-Monréjeau pour la rénovation de l'église.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Rapport n° 32 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cuqueron pour l'extension et la réhabilitation de la salle communale.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.

Rapport n° 33 : Plan de formation des agents de la collectivité pour 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 33.

Rapport n° 34 : Evolution du tableau des effectifs 2017 (prise en compte des avancements de grade et promotion interne).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 34.

Rapport n° 35 : Affectation du résultat 2016 du budget principal de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 35.

Rapport n° 36 : Budget supplémentaire au budget principal 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 36.

Rapport n° 37 : Affectation du résultat 2016 du budget annexe Déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 37.

Rapport n° 38 : Décision modificative n° 1 au budget annexe déchets 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 38.

Rapport n° 39 : Affectation du résultat 2016 du budget annexe de la zone d'activités d'Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 39.

Rapport n° 40 : Décision modificative n° 1 au budget annexe Eurolacq 2 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 40.

Rapport n° 41 : Affectation du résultat 2016 du budget annexe de la zone d'activités de la Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 41.

Rapport n° 42 : Décision modificative n° 1 au budget annexe La Geüle 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 42.

Rapport n° 43 : Affectation du résultat 2016 du budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 43.

Rapport n° 44 : Décision modificative n° 1 au budget annexe Loupien 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 44.

Rapport n° 45 : Affectation du résultat 2016 du budget annexe de la zone d'activités de N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 45.

Rapport n° 46 : Décision modificative n° 1 au budget annexe N'Haux 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 46.

Rapport n° 47 : Affectation du résultat 2016 du budget annexe du Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 47.

Rapport n° 48 : Décision modificative n° 1 au budget annexe Pays 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 48.

Rapport n° 49 : Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables et créances éteintes.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 49.



Le Président,

Jacques CASSIAU-HAURIE